

Un nouveau variant sème la panique dans le monde

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5526 - Dimanche 28 novembre 2021 - Prix : 10 DA

Marche et gel du travail judiciaire

Les robes noires d'Alger en colère

Des citoyens ont refusé l'ouverture des bureaux de vote à Idjeur

Les élections locales se sont déroulées dans le calme à Tizi-Ouzou

● Béjaïa/Timide affluence des électeurs

Libye, une présidentielle puisque les armes ont failli

Par Mohamed Habili

Du petit groupe des candidats à la présidentielle libyenne du 24 décembre prochain duquel vraisemblablement sortirait le vainqueur, seul Seif el-Islam Kadhafi a vu son dossier de candidature rejeté par la Haute Commission électorale, organisme en charge d'une opération électorale pour le moins risquée. Les quatre autres, à savoir le maréchal Khalifa Haftar, Fethi Bashagha, Abdelhamid Dbeibah, et Aguila Saleh, - respectivement le chef militaire des forces armées de l'est, l'ancien ministre de l'Intérieur dans le gouvernement d'entente nationale et accessoirement membre sinon le chef de la puissante milice de Misrata, le président du Parlement basé à l'est, et enfin l'actuel chef du gouvernement d'unité nationale - ont passé avec succès ce premier test de passage. Jusqu'à l'annonce officielle des candidatures retenues, prises dans une liste qui cependant reste démesurément longue, puisqu'elle comporte plus de 70 noms, on pouvait s'attendre à ce que l'un ou l'autre de ces élus possibles soit lui aussi éliminé de la course.

Suite en page 3

Le Président Tebboune, après avoir accompli son devoir électoral

«Bâtir un Etat économiquement fort au sein de la démocratie»

● Tebboune jeudi face à la presse nationale/Une «inspection générale» afin de «contrôler l'activité des responsables»



Ph.E. Soraya/J. A.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a accompli, hier, son devoir électoral, en compagnie de sa famille, à l'école Ahmed-Aroua de Staouéli (Alger). Dans une déclaration à la presse, le chef de l'Etat a indiqué que ce rendez-vous électoral «est la dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne avec la participation de ses enfants qui choisiront leurs responsables et élus». Page 2

Grippe saisonnière

La campagne de vaccination débutera demain

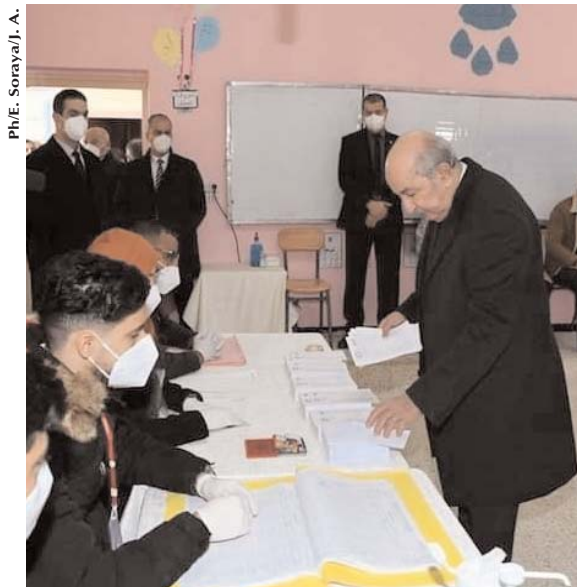
Journées théâtrales de Carthage à Tunis

«G.P.S» de Mohamed Cherchal en compétition officielle

Le Président Tebboune, après avoir accompli son devoir électoral

«Bâtir un Etat économiquement fort au sein de la démocratie»

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a accompli, hier, son devoir électoral, en compagnie de sa famille, à l'école Ahmed-Aroua de Staouéli (Alger). Dans une déclaration à la presse, le chef de l'Etat a indiqué que ce rendez-vous électoral «est la dernière étape pour l'édification d'un Etat moderne avec la participation de ses enfants qui choisiront leurs responsables et élus».



Ph.E. Soraya/J. A.

Par Aomar Fekrache

«**N**ous bâtissons un Etat économiquement fort au sein de la démocratie et de la liberté du citoyen», a-t-il indiqué. Le Président Tebboune a mis en avant l'importance de cette échéance nationale qui connaîtra, a-t-il affirmé, une «forte» participation des

citoyens, étant «concernés de façon directe». Comme il a précisé que «le vote est un droit et un devoir mais non obligatoire», expliquant que «ce rendez-vous électoral s'inscrit dans le cadre du parachèvement de l'édification des institutions de l'Etat élues». Les APC et APW sont «les institutions étatiques de base auxquelles il faut conférer de larges prérogatives» a-t-il sou-

ligné. Ces prérogatives, a ajouté le Président, «devront permettre aux Assemblées élues de gérer leurs affaires», annonçant, à l'occasion, qu'il «y aura une révision radicale des modes de gestion des collectivités locales au cours de l'année 2022», avec la révision des codes communal et de wilaya. L'organisation de différentes échéances nationales vise «la mise en place d'institutions légitimes», a-t-il ajouté, tout en saluant la régularité des précédentes élections législatives dont «la transparence ne peut être remise en cause par quiconque». Concernant les communes où aucun candidat ne s'est présenté, Tebboune a indiqué que le nombre de ces cas est «très rare», précisant que «la loi est claire dans ce cadre». A une question sur les garanties de préservation des voix des électeurs et de protection des Assemblées élues, le chef de l'Etat annoncera «une loi au niveau de l'APN, qui sera promulguée prochainement et qui portera sur la protection des institutions et interdira le détournement des voix des électeurs».

Il a ainsi affirmé que quiconque appelle à entraver l'opération électorale «marche à contre-courant» et contre «la majorité du peuple», ajoutant que «l'Algérie avance sur la bonne voie pour la construction d'une économie forte et d'une

véritable démocratie». «L'opinion de l'opposition politique est respectée et autorisée, pour peu qu'elle ne mène pas à la violence et à des faits lourds de conséquences», a-t-il expliqué.

Concernant les zones d'ombre, le Président Tebboune dira que l'Etat s'emploie à réaliser le développement dans ces zones, et ce, à travers la concrétisation du développement dans les communes, étant des institutions de base de l'Etat. A ce propos, il fera état de «1 541 communes dont plus de 900 sont très pauvres et incapables de gérer leurs affaires et d'autres communes très riches». Il a ainsi annoncé que la révision des codes communal et de wilaya offrira aux communes des

moyens adaptés à leurs politiques locales, estimant que «l'autonomie des communes cadre avec leurs moyens financiers et nous tenterons de créer des nouvelles sources financières pour les communes». Aussi, le chef de l'Etat a indiqué que «les prérogatives des communes demeurent liées à leurs moyens matériels et financiers», soulignant «l'importance de durcir le contrôle des dépenses publiques, conformément aux règles générales de gestion». «Revenir des prérogatives allant jusqu'à la liberté absolue pour les communes est une chose qui n'arrivera pas, car nous sommes un Etat unifié», a indiqué le Président Tebboune.

A. F.

Election des APC

Un taux de participation national de 13,30% à 13h00

LE TAUX de participation national à l'élection des membres des Assemblées populaires communales s'est élevé à 13,30 % et à 12,70% pour les Assemblées populaires de wilaya (APW), à 13h00, a annoncé samedi le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi. Lors d'une conférence de presse sur les résultats préliminaires du déroulement de l'opération de vote, M. Charfi a indiqué que le nombre d'électeurs pour les APC avait atteint 3.153.883 votants à 13h00, soit un taux de participation de 13,30%. Quant aux Assemblées populaires de wilaya (APW), précise M. Charfi, le nombre de votants s'est élevé à 3.012.653, soit un taux de participation de 12,70%, rappelant que le taux de participation aux législatives de juin 2021 avait atteint 10,02% à 13h00. A 10h00, le taux de participation national à l'élection des membres des APC s'est élevé à 4,12% et à 3,90% pour les membres de l'APW.

R. N.

Abdelmadjid Tebboune face à la presse nationale

Une «inspection générale» afin de «contrôler l'activité des responsables»

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé vendredi soir la création d'une «inspection générale» qui sera mise sous tutelle de la Présidence de la République afin de «contrôler l'activité des responsables». «Notre objectif, c'est de parvenir à la création d'une inspection générale rattachée à la Présidence de la République et dont le rôle consiste à contrôler le travail et les activités des responsables», a affirmé le chef de l'Etat, lors d'une rencontre périodique avec des représentants de la presse nationale, précisant que cette inspection sera appelée à effectuer des visites inopinées. A une question sur l'existence de cette inspection au niveau du Premier ministre en 2017, le Président Tebboune a fait savoir que c'est à cause de cette inspection qu'il a été mis fin à ses fonctions de Premier ministre car elle était «rejetée à l'époque». Il a indiqué que cette inspection sera relancée au niveau de la Présidence de la République, alors qu'elle existait déjà au niveau du Premier ministre. Le chef de l'Etat a annoncé, par ailleurs, l'ouverture début 2022 des ateliers pour la révision des codes communal et de la wilaya afin de conférer davantage de prérogatives aux élus locaux et les doter d'outils leur permettant d'honorer leurs engagements devant les citoyens qui les ont choisis pour la gestion de leurs affaires. La réforme de la politique d'aide sociale figure parmi les grandes réformes devant se

concrétiser l'année prochaine, dira le président de la République qui a assuré que cette réforme passera par «un débat national élargi», associant les syndicats, et que la «levée des subventions sociales concernera seulement un tiers des citoyens parmi ceux ayant des revenus très élevés». Et de faire remarquer que cette réforme nécessite un certain niveau de numérisation et des statistiques précises, soulignant que la revalorisation des salaires à travers l'augmentation du point indiciaire «est une démarche juste ayant pour objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des citoyens». Il a affirmé, dans le même ordre d'idées, que l'allocation chômage, prévue dans la loi de finances 2022, était proche du Salaire national minimum garanti (SNMG) et assurée au chômeur jusqu'à obtention d'un poste de travail.

2022 sera l'année des réformes structurelles pour la réédification de l'Etat

Selon lui, 2022 serait «l'année des réformes structurelles pour la réédification de l'Etat algérien moderne», faisant part de l'application de ses 54 engagements. Il a rappelé qu'il avait déclaré devant les Algériens «54 engagements réels écrits et non des rêves ou des promesses électorales populistes», assurant qu'à la fin de l'exécution des engagements «il y aura une

autre Algérie». Indiquant qu'il suit la concrétisation de ses engagements «pas à pas», le Président a fait état du début d'application sur le terrain de plusieurs d'entre eux. Et d'affirmer que sa démarche visant à mener à bien les différentes réformes émane d'une parfaite connaissance «des dessous de l'Etat», précisant que «nous avons grandi dans le patriotisme, nous vivons avec et nous n'ambitionnons ni argent ni pouvoir, mais le bonheur du citoyen». L'Algérie est un pays protégé et gare à quiconque serait tenté de lui porter préjudice, a-t-il souligné, menaçant «ceux qui voudraient vendre le pays aux ennemis d'avoir à en payer le prix fort». Parmi les réformes institutionnelles initiées par le président de la République, figure le renouvellement des institutions de l'Etat dans le cadre duquel a été installée la Cour constitutionnelle, censée, a-t-il soutenu, «rassurer le peuple».

L'Algérie, un pays fédérateur qui n'applaudit pas la discorde

Abordant les relations de l'Algérie avec ses voisins de la rive nord, le président de la République a affirmé que la révision de l'accord d'association avec l'Union européenne (UE) permettrait à l'Algérie de bénéficier des exonérations douanières qu'il prévoit, de façon à conforter son économie et renforcer sa production et ses

exportations. S'agissant des relations algéro-françaises, il dira que leur retour à la normale ne se fera que sur la base d'un traitement d'«égal à égal», invitant l'autre partie à comprendre que le traitement d'«égal à égal n'est nullement une provocation, mais plutôt un garant de la souveraineté d'un pays, arrachée au prix de 5 630 000 de martyrs tombés au champ d'honneur entre 1830 et 1962». Dans ce contexte, il a affirmé que «l'Algérie est un Etat qui rassemble les belligérants», en allusion à la participation de la Syrie au prochain Sommet arabe prévu le 22 mars 2022 à Alger, ajoutant que cette rencontre devrait être unificatrice et qu'elle puisse constituer «un nouveau départ pour un monde arabe déchiré». La diplomatie algérienne sera «une vitrine» reflétant l'image de l'Algérie et les efforts déployés à tous les niveaux, a-t-il insisté, critiquant la démarche de certains médias occidentaux qui n'évoquent nullement «les expériences réussies de l'Algérie dans nombre de domaines et braquent les projecteurs sur les points négatifs seulement». Au terme de cette rencontre périodique avec les médias nationaux, le Président Tebboune a déclaré qu'il était triste qu'un ministre de l'entité sioniste menace un pays arabe (l'Algérie) à partir d'un autre pays arabe (le Maroc), qualifiant cet acte d'«infâme et déshonorant».

Meriem Benchaouia

●●●

Marche et gel du travail judiciaire

Les robes noires d'Alger en colère

■ Après avoir gelé jeudi le travail judiciaire au niveau des cours et tribunaux, l'Ordre des avocats d'Alger a décidé le renouvellement de son mouvement aujourd'hui et l'organisation d'une marche qui s'ébranlera de la Cour suprême vers la Cour constitutionnelle.

Par Thinhinene Khouchi

Les robes noires sont en ébullition. En effet, réuni le 23 novembre, le Conseil de l'Ordre des avocats d'Alger a arrêté une série d'actions à mener. Jeudi dernier, il a organisé un rassemblement au niveau du tribunal de Sidi M'hamed (Abane-Ramdane). Les avocats ont également gelé le travail judiciaire au niveau des cours et tribunaux. Dans un communiqué, le Conseil de l'Ordre des avocats annonce également l'organisation d'une marche qui s'ébranlera de la Cour suprême vers la Cour constitutionnelle ce 28 novembre ainsi que le gel du travail judiciaire au niveau des cours et tribunaux. «La profession d'avocat vit une situation d'une extrême gravité qui menace son existence et sa noble mission de défense des droits et libertés, et ce, à travers des campagnes qui laissent penser à l'existence d'une volonté d'entraîner son libre exercice et de porter atteinte à son indépendance qu'elle a pu préserver à travers toutes les étapes historiques, en dépit de tous les changements politiques qu'a connus le pays depuis la période coloniale», écrit l'Ordre des avocats d'Alger dans un communiqué signé par son bâtonnier, Abdelmadjid Sellini. Le bâtonnat d'Alger indique que «le Conseil a tenu, le 23 novembre, une réunion d'urgence dans l'objectif de débattre des derniers événements en lien avec la corporation, aussi bien dans l'exercice quotidien du



Ph.D. R.

métier que par rapport à la disposition qui concerne les avocats contenue dans le Projet de loi de finances 2022, approuvé la semaine passée par les députés». Le communiqué de l'Ordre des avocats d'Alger a souligné que ses membres ont débattu de la programmation de l'audience de la non-constitutionnalité de l'article 24 de la loi 13-7 portant organisation du travail d'avocat «qui a été la première affaire exposée à la Cour suprême après l'installation de sa nouvelle composante». Les avocats disent avoir débattu

également de l'adoption de «la loi de finances pour l'année 2022, qui a mis au «même niveau l'avocat et le commerçant, sans prendre en compte la contribution des avocats dans le bon déroulement de la justice». Ce qui traduit la désapprobation des avocats à l'égard de cette disposition réglementaire. Idem pour l'Union nationale de l'Ordre des avocats algériens (Unoa) qui a dénoncé «l'atteinte à l'indépendance de la profession et le régime fiscal imposé par la loi de finances de 2022, en application de l'article 84 de la Constitution»

en s'adressant au président de la République. Et de reprocher au ministère des Finances de «ne pas avoir accepté les propositions de la corporation. Le texte contenant la loi de finances a été présenté à la chambre basse du Parlement sans la proposition de l'Unoa». Les avocats avaient en réaction boycotté les cours de justice dans plusieurs wilayas, dénonçant le nouveau régime fiscal qui augmente de 12 à 35 % pour les professions libérales dont fait partie la corporation des avocats et qui seront ponctionnées à la source. T. K.

Des citoyens ont refusé l'ouverture des bureaux de vote à Idjeur

Les élections locales se sont déroulées dans le calme à Tizi-Ouzou

Les élections locales se sont déroulées dans le calme à Tizi-Ouzou, hormis la non ouverture de bureaux de vote dans plusieurs villages de la commune d'Idjeur suite au refus des habitants d'installer les urnes. La veille du rendez-vous électoral, la fuite d'un bulletin de vote d'une liste indépendante pour l'APC du chef-lieu de wilaya, «La confiance», avait suscité la protestation des autres candidats. Mais selon des sources sécuri-

taires, pas la moindre trace du bulletin fuité, laissant l'hypothèse de plutôt une photo du bulletin. Néanmoins, une enquête est ouverte pour élucider les circonstances de l'affaire. Dans les 65 des 67 communes, les citoyens ont accompli leur devoir électoral, puisque les élections n'ont pas concerné les communes de Ait Mahmoud et Ait Boumahdi, faute de listes électorales, et une dizaine de communes ont eu une seule liste

pour l'élection des membres de l'Assemblée populaire communale. La participation était timide durant les premières heures de la journée d'hier, le taux de participation aux élections des APC a été de 08,30 % et de l'APW à 06,70 % jusqu'en milieu de l'après-midi. Pour rappel, les plus de 698 000 électeurs attendus dans les 1 744 bureaux de vote devaient choisir leurs élus parmi les 151 listes communales et 6 de l'APW. Enfin, il est à

noter que les représentants de la presse n'ont pas eu le droit d'accéder à l'information auprès des responsables locaux de l'Autorité nationale indépendante des élections et ce, contrairement aux deux précédents rendez-vous électoraux (présidentiel et législatif). Ils n'ont même pas eu droit à l'accréditation pour la couverture de l'événement tant attendu, à la surprise de toute la corporation.

Hamid M.

Elections locales à Béjaïa

Timide affluence des électeurs

Le vote pour l'élection des nouveaux élus aux Assemblées populaires communales et de wilaya (APC et APW) dans la wilaya de Béjaïa a débuté hier dans de bonnes conditions et le respect du protocole sanitaire de prévention de la pandémie de Covid-19, à travers les centres de vote. Une faible affluence des électeurs a été observée à l'ouverture des bureaux de vote et dans la mati-

née dans la plupart des communes. Cependant, une légère hausse du taux de participation a été enregistrée par rapport aux dernières élections législatives. Ainsi, le taux de participation communiqué à 10h du matin était de 2,42 % pour les APC et 1,90 % pour les APW. Les seuls taux de participation communiqués jusqu'à 15h à Béjaïa. Selon l'Anie, le taux de participation aux élections municipales à 13h

était 7,46 % et un peu moins pour les APW. Ainsi, 41 820 votants se sont exprimés sur les 560 544 candidats inscrits. Selon des échos, le taux de participation dans certaines localités variait, au début de l'après-midi, entre 4 et 6 %, notamment à Béni Maâouche et Tamokra. Notons que 509 centres de vote et 1 705 bureaux de vote ont été ouverts pour ce double scrutin. Le corps électoral de la wilaya a atteint

cette fois-ci les 560 544 électeurs. Le scrutin s'est poursuivi dans des conditions ordinaires et toujours avec une affluence timide des votants. Les électeurs étaient sollicités pour choisir des élus parmi les 6 listes APW, dont celles du FFS, FLN et RND, et trois autres listes d'indépendants, en l'occurrence, «Assirem», «La force de l'engagement», «Regroupement des indépendants». **Hocine Cherfa**

M. H.

LA QUESTION DU JOUR

Libye, une présidentielle puisque les armes ont failli

Suite de la page une

Ainsi de Dbeibah, qui au terme de la loi électorale en vigueur n'avait pas le droit de concourir, n'ayant pas gelé ses fonctions officielles suffisamment à temps pour cela, à la différence de Haftar, qui lui avait pris cette précaution. Mais maintenant que ce genre de questions ne se pose plus, et qu'il faille envisager sérieusement le fait que le premier président libyen soit l'un de ces quatre compétiteurs, on peut se demander s'il ne suffit pour savoir lequel de compter le nombre de «divisions» que chacun est à même d'aligner le moment venu. Ce serait en effet un miracle de démocratie qu'il en aille autrement dans un pays coupé en deux, où se trouvent encore près de 20 000 mercenaires, dans les deux camps en présence. Qui n'aimerait pas voir en l'occurrence ses craintes démenties par le cours des événements ? Assister, même à distance, à une élection plus qu'importante, fondatrice d'une nouvelle ère en Libye, se dérouler au contraire dans les meilleures conditions possibles ? Le monde entier serait content pour la Libye, si à la place du désordre attendu, c'est la paix et le respect des urnes qui au bout du compte prévalaient. D'ici à ce que cette divine surprise se produise, la prudence commande d'envisager sérieusement le pire, c'est-à-dire que la Libye replonge dans la violence par suite d'une élection pour laquelle elle n'était pas encore prête. Si c'est parmi les plus forts qu'il faut chercher le futur président, alors l'élection est déjà faite, c'est le plus fort des quatre qui l'emportera. Reste maintenant à savoir lequel est le plus fort. Haftar, Dbeibah, Salah, ou Bashagha ? Comme on a là un militaire et trois civils, il semble facile de répondre à cette question. Le mieux placé des quatre, ce serait Haftar, le chef du groupe armé qui s'est appelé l'Armée nationale libyenne. Ce serait oublié qu'avant de former le projet de se faire élire président, il avait voulu mais en vain prendre par la force Tripoli. Une tentative qui avait duré une année, que la communauté internationale avait laissé se développer, si elle ne l'avait pas franchement encouragée, dans l'idée que si elle réussissait ce serait du même coup la réunification de la Libye, le but recherché par elle aussi. La présidentielle du 24 décembre, bien qu'elle ait été conçue en premier, est apparue depuis comme une alternative à l'échec de Haftar et de ses forces devant Tripoli. Un échec à mettre en entier à l'actif de la Turquie, le seul pays à courir à la rescousse des milices de l'ouest, en grand danger d'être débordées par les attaquants venant de l'est.

Grippe saisonnière

La campagne de vaccination débutera demain

■ Le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie a fait état de l'acquisition de deux millions de doses de vaccin qui sont en cours de distribution aux établissements sanitaires et hospitaliers.



Par Amine H.

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débutera le 29 novembre, a annoncé, vendredi, le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie, D' Fawzi Derrar.

«La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière, pour laquelle le ministère de la Santé a mobilisé tous les moyens nécessaires, débutera le 29 novembre», a déclaré à

l'APS M. Derrar, en marge de la téléconférence des ministres africains de la Santé, en prévision de l'Assemblée extraordinaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), prévue demain à Genève (Suisse).

Le directeur général de l'Institut Pasteur d'Algérie a fait état de l'acquisition de deux millions de doses de vaccin qui sont en cours de distribution aux établissements sanitaires et hospitaliers participant à la campagne vaccinale aux côtés des pharmaciens d'officine.

cies d'officine.

M. Derrar a appelé les citoyens, notamment les personnes âgées, les malades chroniques et les femmes enceintes, à se faire vacciner contre la grippe saisonnière pour se protéger et protéger la société.

Selon les recommandations de l'OMS, il n'y a pas de contre-indication à recevoir en même temps le vaccin antigrippal et celui anti-Covid, a assuré le responsable.

A. H.

Vaccin anti-Covid-19

Impératif d'introduire la 3^e dose pour les personnes âgées et les malades chroniques

Le directeur général de l'Institut Pasteur, Fouzi Derrar, a insisté, vendredi à Alger, sur l'introduction de la 3^e dose du vaccin anti-Covid pour les personnes âgées et les malades chroniques. Dans une déclaration à l'APS, en marge de sa participation à une téléconférence des ministres africains de la Santé, en prévision de la session extraordinaire de

l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dont la tenue est prévue demain à Genève, le même responsable a fait état de la «nécessité de fournir une 3^e dose du vaccin anti-Covid au profit des personnes âgées et des catégories souffrant de maladies chroniques, conformément aux recommandations de l'OMS et des instances scientifiques». «Il est recommandé

de prendre une 3^e dose de vaccin suite au constat d'une baisse d'immunité, six mois après la prise des 1^{re} et 2^e doses chez les personnes âgées et les malades chroniques», a-t-il expliqué, révélant que «20 000 personnes (de ces catégories) ont eu leur troisième dose». Dans le cadre du lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

demain à travers tous les wilayas du pays, M. Derrar a appelé les personnes âgées et les malades chroniques à en tirer profit.

«La double prise des vaccins anti-Covid et antigrippal ne constitue aucun danger sur la santé de l'être humain, selon l'OMS», a-t-il soutenu.

H. N.

Elections locales

Le mode de scrutin, la répartition des sièges et les recours selon la loi électorale

La loi portant régime électoral prévoit plusieurs nouvelles dispositions concernant le déroulement des élections des APC et APW, le mode de scrutin, la répartition des sièges ainsi que les modalités de formulation des recours après la proclamation des résultats.

Au titre des dispositions communes, l'article 169 de cette loi stipule que «les membres des Assemblées populaires communales et de wilaya sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, au scrutin de liste ouverte à la représentation proportionnelle avec vote préférentiel, sans panachage».

S'agissant de l'élection des membres des APC et APW, l'article 170 note que «dans chaque bureau de vote, l'électeur, une fois dans l'isoloir, opte pour une seule liste et exprime un vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats de cette liste dans la limite du nombre des sièges attribués à cette circonscription électorale». Dans le même sillage, l'article 171 énonce que «les sièges à pourvoir sont répartis entre les listes proportionnellement au nombre de suffrages obtenus par chacune d'elles avec application de la règle du plus fort reste», relevant que «les listes qui n'ont pas obtenu, au moins cinq pour cent des suffrages exprimés, ne sont pas admises à la répartition des sièges». Toujours en ce qui concerne l'élection des membres des APC, l'article 187 relève que «le

nombre des membres des APC varie en fonction de la population des communes résultant du dernier recensement général de la population et de l'habitat» et dans les conditions suivantes, soit 13 membres dans les communes de moins de 10 000 habitants, 15 dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants, 19 membres dans les communes de 20 001 à 50 000 habitants, 23 dans les communes de 50 001 à 100 000 habitants, 33 dans les communes de 100 001 à 200 000 habitants et 43 dans les communes de 200 001 habitants et plus. Dans le même cas de figure et concernant l'élection des APW, l'article 189 note que «le nombre des membres des APW varie en fonction du chiffre de la population de la wilaya, résultant du dernier recensement général de la population et de l'habitat» et dans les conditions suivantes, à savoir 35 membres dans les wilayas ayant moins de 250 000 habitants, 39 dans les wilayas ayant 250 000 à 650 000 habitants, 43 dans les wilayas ayant 650 001 à 950 000 habitants, 47 dans les wilayas ayant 950 001 à 1 150 000 habitants, 51 dans les wilayas ayant 1 150 001 à 1 250 000 habitants et 55 dans les wilayas de 1 250 001 habitants et plus.

Les recours et les réclamations, selon la loi

Au sujet des recours et réclamations, l'article 186 prévoit que

c'est la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante qui statue sur les réclamations, relevant que «le coordinateur proclame les résultats provisoires des élections des APC et des APW dans un délai de 48 heures, à compter de la date de réception des procès-verbaux de la commission électorale de wilaya par la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante».

Le même article (186) énonce que «ce délai peut, en cas de besoin, être prorogé de 24 heures par décision du coordinateur de la délégation de wilaya de l'Autorité indépendante», ajoutant que «toute liste de candidats aux élections des APC et APW, tous candidats et tous partis participants aux élections peuvent contester les résultats provisoires devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 48 heures qui suit la proclamation des résultats provisoires».

«Le tribunal administratif statue dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date de recours. Le jugement du tribunal administratif est susceptible d'appel dans un délai de trois jours francs, devant le tribunal administratif d'appel territorialement compétent, à compter de la date de notification du jugement», selon le même article où il est aussi stipulé que «le tribunal administratif d'appel statue dans un délai de cinq jours francs, à compter de la date d'introduction de l'appel», alors que «l'arrêt du tribunal administratif d'appel n'est

susceptible d'aucune voie de recours».

Dans le même article, il est également stipulé que «sont réputés définitifs de plein droit les résultats des élections des APC et APW à l'expiration des délais de recours prévus ci-dessus. En cas de recours juridictionnels, les résultats deviennent définitifs après le prononcé du jugement», relevant que «dans les deux cas, les résultats définitifs sont publiés par le coordinateur de la délégation de la wilaya de l'Autorité indépendante» et les «résultats définitifs sont insusceptibles de recours».

Par ailleurs, une ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune a été publiée au Journal officiel numéro 67 du 31 août 2021 en prévision des élections locales (APC/APW) du 27 novembre. Il s'agit de modifications des dispositions de la loi sur la commune de manière à les adapter à la loi organique relative au régime électoral. Ainsi, l'article 64 de cette ordonnance stipule que «dans les huit jours qui suivent la proclamation définitive des résultats des élections, les élus sont conviés par le wali pour l'installation de l'Assemblée populaire communale». L'article 64 bis prévoit que «dans les cinq jours qui suivent son installation, et sous la présidence du doyen d'âge des élus, l'Assemblée procède à l'élection du président de l'Assemblée populaire communale». A cet

effet, «un bureau provisoire est mis en place pour superviser l'élection. Il est constitué de l'élu le plus âgé, assisté des deux plus jeunes élus. Ils ne doivent pas être candidats». Ce bureau provisoire «reçoit les candidatures à l'élection du président et établit la liste des candidatures».

L'article 65 de cette ordonnance stipule que «le candidat à l'élection à la présidence de l'Assemblée populaire communale, est présenté parmi la liste ayant obtenu la majorité absolue des sièges».

«Dans le cas où aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des sièges, les deux listes ayant obtenu 35 % au moins des sièges, peuvent présenter un candidat».

Toutefois, «dans le cas où aucune des listes n'a obtenu les 35 % au moins des sièges, toutes les listes peuvent présenter, chacune, un candidat».

L'élection a lieu à bulletins secrets. Est déclaré président de l'Assemblée populaire communale le candidat ayant obtenu la majorité absolue des voix», prévoit l'article 65 de la nouvelle ordonnance.

En outre, «si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix, un deuxième tour a lieu entre les deux candidats ayant été classés premier et deuxième. Est déclaré élu le candidat ayant obtenu la majorité des voix». Mais «en cas d'égalité des suffrages, est déclaré élu le candidat le plus âgé».

Kamel L.

Energie

Les experts de l'Opep+ examinent la situation du marché pétrolier

■ Les experts des pays signataires de la Déclaration de coopération (Doc) Opep et non Opep ont tenu jeudi leur 10e réunion technique, consacrée notamment à l'examen de la situation du marché pétrolier, a indiqué l'Opep.

Par Samia Y.

Tenue par vidéoconférence à la suite de la conclusion de la 136e réunion du Conseil de la Commission économique (BCE) de l'Opep, un groupe de réflexion économique et technique, qui s'est tenue virtuellement les 23 et 24 novembre 2021, cette réunion a accueilli un panel d'experts de l'industrie pour une session spéciale qui a examiné les liens traditionnels entre la croissance économique et la croissance de la demande de pétrole à la lumière de la reprise économique post-pandémique.

«Les discussions ont également porté sur la mise en œuvre en cours de la Doc Opep/non-Opep et son rôle dans le soutien de la stabilité du marché pétrolier et de la reprise économique en cours», avance l'Organisation dans un communiqué.

Cité dans le communiqué, le secrétaire général de l'Opep, Mohammad Sanusi Barkindo, a

noté que le lien historiquement étroit entre la croissance économique et la croissance de la demande de pétrole avait été mis à l'épreuve par la pandémie. «Traditionnellement, il y a eu une relation étroite entre la croissance économique et la croissance de la demande de pétrole, mais cette relation a été affectée par les différents taux de reprise dans le monde», a-t-il déclaré. Il a également félicité les participants à la Doc pour leur rôle proactif et efficace dans la fourniture d'un courant sous-jacent de stabilité sur le marché mondial du pétrole, en particulier en «période d'incertitude». «La Doc a apporté un soutien crucial à la reprise économique au lendemain de la pandémie et continue de jouer un rôle stabilisateur très efficace sur le marché pétrolier», a-t-il encore déclaré. La réunion technique a été établie dans le cadre de la Doc, qui a été institutionnalisée le 10 décembre 2016 à Vienne, en Autriche, par les pays membres de l'Opep et 10 principaux producteurs de pétrole



de non membres de l'Opep. Elle intervient dans un contexte particulier marqué par le recul des

cours de l'or noir depuis la nuit de jeudi, causé notamment par le risque que fait peser sur la

demande d'or noir le nouveau variant du Covid-19 détecté en Afrique du Sud. Ce nouveau variant appelé pour le moment B.1.1.529, a été détecté en Afrique du Sud et présente un potentiel de propagation très rapide, selon les scientifiques qui ignorent à ce stade si les vaccins actuellement disponibles sont efficaces contre lui. A cela s'ajoute la décision de Washington de recourir à l'ouverture de ses réserves stratégiques de brut afin d'augmenter l'offre disponible sur le marché. Une nouvelle réunion de l'Opep+ est attendue jeudi prochain pour examiner la situation du marché pétrolier et statuer sur l'évolution de leur offre conjointe d'or noir en début d'année prochaine.

Hier matin, les prix de pétrole étaient en forte chute. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier chutait de 5,59 % à 77,52 dollars, tandis qu'à New York, le baril de West Texas Intermediate (WTI) pour le même mois perdait 6,58 % à 73,23 dollars. (APS) S. Y.

Zone euro

La croissance des crédits aux entreprises accélère

La croissance des crédits accordés par les banques de la zone euro aux entreprises a accéléré en octobre, tirée par les prêts de moins d'un an, a indiqué la Banque centrale européenne (BCE).

Les prêts aux entreprises industrielles et commerciales, ajustés de certaines opérations strictement financières, ont progressé sur un an de 2,5 % en octobre, après 2,1 % en septembre, mais encore bien en-dessous des hausses supérieures à 5 % en début d'année.

En valeur ajustée, 24 milliards d'euros de crédits d'une durée inférieure à un an ont été distribués en octobre aux entre-

prises, un pic seulement dépassé en mars 2020, au début de la pandémie, et au printemps 2008, avant la grande crise financière.

La valeur est négative pour les durées de plus d'un an, signe que les sorties dépassent les rentrées de prêts. Les crédits accordés aux ménages se maintiennent à un niveau élevé, grimpaient de 4,1 % en octobre, comme septembre, toujours tirés par les emprunts pour l'achat de logements. Globalement, la croissance des prêts au secteur privé a atteint 3,4 % en octobre, contre 3,2 % en septembre et 3,0 % en août, sur fond de taux d'intérêt

campant à leur plus bas. La croissance de la masse monétaire M3 est de nouveau repartie à la hausse, à 7,7 %, après des mois de baisses pendant que les aides publiques déclenchées face à la première vague de la pandémie de Covid-19 se normalisaient.

L'agrégat M3 est utilisé par la BCE comme indicateur avancé de l'inflation, en comprenant les espèces en circulation, les crédits à plus de 2 ans et les dépôts des ménages et des entreprises. L'inflation du moment en zone euro, supérieure à 4 % sur un an et ainsi au plus haut depuis l'introduction de la monnaie

unique en 1999, est largement due selon la BCE à des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie et appelées à s'estomper courant 2022. Lors de sa prochaine réunion à la mi-décembre, l'institut devrait annoncer la fin, d'ici à mars 2022, des achats nets de dette opérés dans le cadre d'un plan d'urgence lancé en mars 2020 contre la pandémie. Mais face aux incertitudes du moment, les membres du Conseil des gouverneurs voudront garder au-delà de décembre toutes les options pour soutenir l'économie, selon le compte rendu de leur réunion d'octobre. Farid L.

Suisse

Le PIB en hausse de 1,7 % au troisième trimestre

Le produit intérieur brut (PIB) Suisse a grimpé de 1,7 % au troisième trimestre par rapport au précédent, porté par l'hôtellerie et la restauration grâce au retour des touristes étrangers pendant l'été, selon une première estimation du ministère suisse de l'Economie.

Après un rebond de 1,8 % au deuxième trimestre suite à l'assouplissement des restrictions sanitaires, le PIB du troisième trimestre dépasse aussi de 1 % celui du quatrième trimestre 2019, le ministère signalant cependant un impact des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement sur certains pans de l'industrie, tels que le travail des métaux ou les composants pour l'automobile. Le secteur de la chimie et de la pharmacie, plus gros exportateur suisse, a cependant poursuivi sa forte progression, permettant à

l'industrie manufacturière dans son ensemble d'enregistrer une hausse «considérable» de 2 % en termes de valeur ajoutée. Les exportations de marchandises ont progressé de 2,3 % après un bond de 3,5 % au trimestre précédent, grâce aux effets de rattrapage de l'économie. Les exportations de services ont cependant fléchi de 2,2 %. Les investissements en biens d'équipement se sont également contractés de 1,3 %, sous l'effet, souligne le ministère suisse de l'Economie, à la fois d'un recul des dépenses qui avaient fortement progressé durant le trimestre précédent, et des problèmes d'approvisionnement qui ont ralenti les investissements dans le secteur automobile notamment. Grâce à l'assouplissement des mesures sanitaires, les secteurs les plus touchés par les répercussions de la

pandémie ont poursuivi leur rebond, en particulier l'hôtellerie et la restauration.

La consommation privée, en hausse de 2,7 %, a poursuivi sa reprise «vigoureuse» amorcée au

trimestre précédent, note le ministère de l'Economie, décelant toutefois par rapport au bond de 4 % enregistré au trimestre précédent. Si les dépenses des ménages se sont

accrues dans les voyages, la restauration, les loisirs et la culture, le ministère observe cependant une normalisation dans le commerce de détail, en baisse de 4,1 %. N. T.

Chicago

Blé et soja emportés par le nouveau variant, le maïs sauvé par les exportations

LES COURS du blé et du soja ont sensiblement reculé vendredi, après la découverte d'un nouveau variant du coronavirus, le maïs échappant à ce mouvement grâce à de bons chiffres d'exportation. Le blé avait ouvert en baisse de plus de 6 % par rapport au plus haut de neuf ans atteint mercredi (le marché était fermé jeudi à l'occasion de Thanksgiving), après l'annonce de la découverte du B.1.1.529. Ce nouveau variant, identifié pour la première fois en Afrique du Sud, a été baptisé Omicron par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui l'a classé dans la catégorie «préoccupant». «Il amène les gens à s'interroger sur la reprise économique l'an prochain», a expliqué Alan Brugler, du cabinet de recherche Brugler Marketing & Management. «Juste au moment où on commençait à se dire qu'on était en train d'en sortir (...), ça recommence», a-t-il ajouté. Les matières premières, y compris agricoles, étant considérées comme des actifs à risque, des investisseurs ont soldé tout ou partie de leurs positions au profit d'actifs jugés plus sûrs. La faiblesse des volumes d'échanges, liée à cette journée particulière, séance tronquée coincée entre le jour férié de Thanksgiving et un week-end, a accentué la volatilité du marché. Le maïs a résisté à cette vague de ventes grâce à la publication, vendredi, de chiffres hebdomadaires d'exportation par le ministère américain de l'Agriculture (USDA). R. E.

Journées théâtrales de Carthage à Tunis

«G.P.S.» de Mohamed Cherchal en compétition officielle

■ La 22^e édition des Journées théâtrales de Carthage est pour bientôt. C'est du 4 au 12 décembre prochain que cet évènement tant attendu sera organisé en présence d'un grand nombre de participants. Le théâtre algérien sera présent, comme il est de coutume, avec une prestation de qualité.

Par Ables selles

C'est la pièce de théâtre «G.P.S.», du metteur en scène Mohamed Cherchal, qui représente l'Algérie cette année. Produite par le Théâtre national algérien (TNA) en 2019, «G.P.S.» prend part à cette compétition officielle aux côtés de treize autres présentations théâtrales, à l'instar de «Conférence des oiseaux» (Tunisie), de «Cartes africaines» (Guinée) et de «Paysage nature!» (Jordanie).

Ecrit et mise en scène par Mohamed Cherchal, la pièce théâtrale aborde la perte de l'Homme contemporain entre ses idées, ses principes et sa posi-

tion à l'égard du temps. La pièce mélange le cinéma, le théâtre, les gestes et le mouvement pour transmettre des messages et des idées qui critiquent le suivisme et l'errance. Plusieurs hommages sont au programme de cette édition. Parmi les noms proposés, il y a la comédienne algérienne Fadila Hachmaoui qui sera distinguée pour son riche parcours artistique entamé en 1974 au théâtre régional d'Oran.

D'autres noms du théâtre arabe et africain seront aussi honorés lors de cette édition, à l'image de la femme de théâtre égyptienne Samiha Ayoub, l'acteur égyptien Ahmed Badir, les Tunisiens Lassaad ben Abdallah, Fatha Mahdwi et Jamal Madani et l'Irakienne Awatif Naim.

L'Egypte, invitée d'honneur de cette 22^e édition des Journées théâtrales de Carthage, sera présente avec des pièces de théâtres ainsi qu'à travers des rencontres débats et des master classes.

Des ateliers de formation et des conférences seront animés aussi par des professionnels du quatrième art.

«Cette année, la manifestation internationale se veut être un acte de résistance de l'identité tunisienne, arabe et africaine, et l'Égypte en sera l'invitée d'honneur», précisent les organisateurs des Journées théâtrales de Carthage.

Pour rappel, les Journées théâtrales de Carthage ont été créées à Tunis en 1983. A. S.



Rétrocession des salles de cinéma au domaine privé de l'Etat

La décision publiée au Journal officiel

Les modalités de rétrocession des salles de spectacles cinématographiques relevant des communes, au domaine privé de l'Etat, et l'attribution de leur gestion au ministère de la Culture et des Arts, ont été publiées au *Journal Officiel* n° 85. En application des dispositions des articles portant loi de finances pour 2021,

les dispositions de ce décret exécutif sont appliquées aux salles de cinéma cédées aux communes, non exploitées ou détournées de leur vocation initiale. Les salles de cinéma ne peuvent être rétrocédées au domaine privé de l'Etat qu'après délibération de l'Assemblée populaire communale concernée, rappelle le texte du décret exé-

cutif, qui doit constituer par délibération et sur proposition de son président, une commission ad hoc chargée d'identifier les salles de cinéma proposées à la rétrocession au domaine privé de l'Etat, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

La liste des salles de cinéma proposées à la rétrocession, accompagnée des recom-

mandations de la commission ad hoc, doit ensuite être présentée au président de l'APC qui la soumettra à l'Assemblée pour délibération. La délibération de l'Assemblée populaire communale, exécutoire après approbation du wali, doit comporter la liste des salles de cinéma à rétrocéder.

M. K.

Légende de la comédie musicale américaine

Stephen Sondheim est mort

Stephen Sondheim, légende de la comédie musicale américaine et parolier de «West Side Story», est décédé vendredi à l'âge de 91 ans, a indiqué un porte-parole.

Son avocat, F. Richard Pappas, avait annoncé au «New York Times» que Stephen Sondheim s'était éteint soudainement à son domicile de Roxbury, dans le Connecticut (nord-est du pays), après avoir célébré Thanksgiving avec ses amis la veille.

Rick Miramontez, porte-parole d'une de ses pièces, «Company», actuellement en représentation à Broadway, a confirmé sa mort.

Formé tout jeune par le grand

maître de la comédie musicale Oscar Hammerstein («Show Boat», «La Mélodie du bonheur»), Stephen Sondheim avait été engagé à seulement 25 ans pour écrire les paroles de la désormais mythique «West Side Story», son premier spectacle sur Broadway, plus tard adapté à l'écran. Né le 22 mars 1930 à New York, il était considéré comme l'un des plus grands compositeurs de comédie musicale et était perçu comme un intellectuel du genre, car il préférait le théâtre d'art au divertissement si répandu à Broadway.

Il avait notamment travaillé sur «Sweeney Todd», «Gypsy», «Sunday in the Park with George», «A Little Night Music»,

comme compositeur ou parolier.

Au cours de sa longue carrière, ce géant de Broadway a remporté huit Grammy Awards, tout autant de Tony Awards, un Oscar, ainsi qu'un prix Pulitzer.

Stephen Sondheim, dont les parents travaillaient dans la mode, s'était passionné pour le théâtre musical dès son plus jeune âge.

Après avoir travaillé à la télévision ou écrit des mots croisés pour le «New York Magazine», c'est grâce à «West Side Story» qu'il accéda à la gloire. En 2015, Barack Obama, alors président des Etats-Unis, lui avait attribué la médaille présidentielle de la Liberté, la plus haute distinction civile. «Remercions le Seigneur

que Sondheim ait vécu jusqu'à 91 ans et ait eu le temps d'écrire de si merveilleuses musiques et d'excellents textes ! Qu'il repose en paix», a salué Barbra Streisand, icône de la chanson, en tweetant une photo d'eux deux.

Preuve de la longévité de ses œuvres, deux de ses pièces, «Company», créée en 1970, et «Assassins», qui date de 1990, étaient jouées à Broadway cet automne.

Quelques jours avant sa mort, l'artiste respecté avait dit dans une interview au «New York Times» avoir été «chanceux», ravi de voir ses spectacles joués encore et encore.

R. I.

ONCI à Constantine

Du flamenco à la salle Ahmed-Bey

L'Office national de la culture et de l'information organise un spectacle de flamenco de la Fundación Conservatorio Flamenco Casa Patas, intitulé «A Tierra», une création de Sara Nieto. Un spectacle organisé par l'ambassade d'Espagne en Algérie et l'Institut Cervantes d'Alger, en collabora-

tion avec le ministère de la Culture et des Arts. Ce spectacle se tiendra le lundi 6 décembre 2021 à 18h30, à la salle «Ahmed-Bey» de Constantine. Le prix du billet a été fixé à 500 DA. Pour plus d'informations visitez la page Facebook : oncialgerie. Il est bon de rappeler que Nieto est plus connue sous le nom de

Sarini dans le monde du flamenco. Elle est une artiste diplômée du Conservatoire de danse de Madrid, mais aussi de l'université Complutense. Elle est passée par l'école Amor de dios. La Fondation Casa patas côtoie des danseurs de haut niveau tout au long de son parcours. Elle a réussi à concilier les scènes de

théâtre et tablaos avec l'enseignement et la création de nombreuses œuvres avec sa propre compagnie. Elle fait notamment partie de la prestigieuse campagne de théâtre «L'om Imprebis», en tant qu'actrice et danseuse. Son repertoire est aussi bien riche qu'électrique.

C. R.

Centre culturel algérien de Paris Koum Tara en concert

«Koum Tara ou l'histoire d'une rencontre du chaâbi et du jazz» est le nom qui a été donné au thème de la soirée qui sera animée le samedi 11 décembre au Centre culturel algérien à Paris. En effet, le nom renvoyant à la célèbre qassida éponyme du patrimoine musical andalou, est une rencontre de plusieurs univers musicaux, autour d'un même projet arrangé et composé par Karim Maurice. Les musiques traditionnelles chaâbi, le quatuor à cordes classique et le jazz, des thèmes qui ont été travaillés, déformés, ré-harmonisés, restructurés, sont les ingrédients utilisés par cette formation pour créer un spectacle original métissant et croisant les cultures. Chaque musicien apporte son identité et son savoir-faire spécifique au sein d'une même œuvre. Après un premier album très remarqué par la presse internationale et de nombreux concerts en France et à l'étranger, Koum Tara se lance en 2021 dans une toute nouvelle création. Koum Tara sera au Centre culturel algérien pour un concert mêlant répertoire traditionnel réinventé et compositions originales.

R. C.



Burkina

Tension à Ouagadougou où la police disperse des manifestants anti-pouvoir

■ La situation était tendue hier à Ouagadougou, où les forces de sécurité burkinabè ont dispersé plusieurs centaines de manifestants réclamant le départ du président Marc Roch Christian Kaboré, accusé d'être «incapable» d'enrayer la violence jihadiste.

Par Mourad M.

Les policiers anti-émeutes ont tiré du gaz lacrymogène pour empêcher les manifestants de se rassembler place de la Nation, dans le centre de la capitale burkinabè quadrillé par un important dispositif de sécurité et où tous les commerces étaient fermés, a constaté un journaliste de l'AFP. «La marche est interdite, dispersez-vous, rentrez chez vous», a lancé un policier aux manifestants avant la dispersion. Dans plusieurs quartiers de la capitale, des jeunes en colère ont érigé des barricades de fortune et incendié des pneus pour empêcher gendarmes et policiers de venir disperser d'autres rassemblements. Ces rassemblements de manifestants qui souhaitent

dénoncer «l'incapacité» du Président Roch Marc Christian Kaboré à faire face à la violence jihadiste qui ravage le Burkina depuis 2015, avaient été interdits par la mairie de Ouagadougou. «Je vous invite à prendre toutes les dispositions que vous jugerez utiles pour qu'aucune manifestation illégale ne puisse se dérouler sur le territoire communal de Ouagadougou», a demandé le maire Armand Beouindé, dans une note adressée aux commandants de la gendarmerie, de la police nationale et municipale. L'un des manifestants, Fabrice Sawadogo, un jeune de 28 ans, a affirmé qu'«après sept ans d'incapacité face aux attaques terroristes qui nous endeuillent chaque jour, il est temps de demander le départ du régime».

«Nous n'avons pas à négocier avec un gouvernement incompetent qui doit admettre qu'il a échoué», a-t-il affirmé. La Coalition du 27 novembre, regroupant trois organisations de la société civile, avait appelé «l'ensemble des Burkinabè à sortir massivement hier, dans une ambiance pacifique, pour dénoncer l'insécurité grandissante et exiger le départ du chef de l'État». Roch Marc Christian Kaboré. Qualifiant de «très chaotique» la situation au Burkina Faso «marquée par une sécurité en lambeaux», le porte-parole de la coalition, Moussa Konaté, a annoncé qu'«outre Ouagadougou, des manifestations étaient également prévues à Bobo Dioulasso, deuxième ville du pays, et dans d'autres grandes villes. «Nous sommes dans un contexte d'insécurité que tout le monde dénonce. On ne devrait pas entreprendre des marches dont on ne voit véritablement pas la plateforme revendicative», avait rétorqué Benewende Sankara, ministre de l'Habitat, dénonçant au nom de la majorité présidentielle des «manifestations inopportunes». D'autres mouvements de la société civile ont appelé à se démarquer de ces manifestations pour «ne pas être complices de ceux qui veulent jeter le chaos dans le pays». Alors que la colère grandit au Burkina Faso,



Ph. > D. R.

le gouvernement a «décidé de prolonger la suspension de l'internet mobile pour une durée de 96h à compter de mercredi», sur l'ensemble du territoire national, après une précédente interruption de quatre jours pour «raison de sécurité». Le Burkina Faso est pris depuis 2015 dans une spirale de violences attribuées à des groupes armés jihadistes, affiliés à Al-Qaïda et à l'État islamique. Les attaques qui visent civils et militaires sont de plus en plus fréquentes et en grande majorité concentrées dans le nord et l'est du pays. L'attaque le 14 novembre d'un détachement de gendarmerie à Inata (nord) qui avait auparavant appelé à l'aide – l'une des plus meurtrières contre les forces de sécurité en

six ans – a profondément choqué les Burkinabè : au moins 57 personnes, dont 53 gendarmes, ont été tuées par des jihadistes armés. «Nous devons mettre fin aux dysfonctionnements inacceptables qui sapent le moral de nos troupes combattantes et entravent leur efficacité dans la lutte contre les groupes armés terroristes», a déclaré jeudi soir le Président Kaboré, des paroles souvent répétées qui ne convainquent plus dans le pays. Parfois mêlées à des affrontements intercommunautaires, les violences jihadistes ont fait depuis six ans environ 2 000 morts et contraint 1,4 million de personnes à fuir leur foyer. M. M.



Commentaire

Disparus

Par Fouzia Mahmoudi

À Mexico, les découvertes de charniers ne sont malheureusement pas chose rare dans ce pays où des milliers de personnes meurent chaque année de façon très brutale et où les assassinats ciblés de policiers, juges ou encore journalistes, ne sont que trop banals. Toutefois, brisant le silence, un comité des Nations unies contre les disparitions forcées a dénoncé «l'inefficacité» des autorités pour enquêter sur les quelque 95 000 personnes portées disparues au Mexique, ainsi que l'«impunité» dont jouissent les auteurs de ces enlèvements et assassinats, souvent liés au trafic de drogue. «Nous regrettons de constater qu'il y a toujours des disparitions généralisées sur une grande partie du territoire de l'État pour lesquelles, comme nous le signalions dès 2015, prédomine l'impunité», a déclaré à la presse la représentante du comité onusien Carmen Rosa Villa, vendredi, à l'issue d'une visite au Mexique d'une dizaine de jours. Plus d'une centaine de personnes aurait disparu «pendant notre séjour», a ajouté la représentante du comité, arrivée mi-novembre à Mexico. Au total, 95 121 personnes figurent au Registre national des personnes disparues et non localisées. Le comité onusien a critiqué «l'inefficacité» des enquêtes ainsi que «l'arbitraire» des décisions du parquet dans les affaires de disparition, dans un pays où les forces de sécurité et la justice sont suspectées d'être infiltrées par les réseaux criminels du trafic de drogue dans plusieurs des 32 États. «Le Mexique doit adopter une politique nationale de prévention pour éradiquer les disparitions, une politique qui implique toutes les autorités et qui rende effectif le droit des victimes à la vérité, la justice et aux réparations», a déclaré le comité onusien, qui visitait le Mexique pour la première fois. Le comité a estimé que cette première visite marquait une «ouverture» au soutien international de la part du Président Andres Manuel Lopez Obrador, au pouvoir depuis fin 2018. Le nombre des disparitions a explosé autant que les assassinats à partir de 2006, quand l'ancien président Felipe Calderon déclara la guerre totale au narco-trafic. «Le crime organisé reste une des causes principales des disparitions», note Laura Atuesta du Centre d'enquête et d'expertise économique (Cide), dans un grand reportage sur les disparus au Mexique. Des charniers existent dans le nord du pays, d'après la Commission nationale des recherches (CNB) qui estime par exemple que 500 kilos de restes humains ont été retrouvés depuis 2017 près de Matamoros, à la frontière avec le Texas. À Guadalupe, deuxième ville du pays, un carrefour a été rebaptisé rond-point des disparus, avec des photos de jeunes gens qui manquent à l'appel. Guadalupe est le chef-lieu du Jalisco, l'état le plus frappé par les disparitions forcées (plus de 12 000). Mais comme beaucoup d'autres conflits ou précarités à travers le monde, donner l'alerte ne suffira pas à améliorer la situation au Mexique qui est vérolé si profondément que l'on imagine mal comment le pays peut se rétablir sans un refondement total. Mais avec les dizaines de milliards que génère chaque année le trafic de drogue, l'on a du mal à concevoir un changement prochain dans la situation du pays. F. M.

Violences aux Antilles

Le gouvernement lance le débat sur l'autonomie en Guadeloupe

Le gouvernement a lancé le débat sensible sur davantage d'autonomie pour la Guadeloupe, département secoué comme la Martinique par une explosion sociale née d'un mouvement contre l'obligation vaccinale pour les soignants, émaillée de violences, pillages et blocages routiers. Le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, a également annoncé la création de «1 000 emplois aidés pour les jeunes» en Guadeloupe, département où 34,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national, avec un fort taux de chômage (19 %), notamment chez les jeunes (35% en 2020 contre une moyenne nationale de 20%). Plusieurs policiers ont été de nouveau la cible de tirs à balles réelles et au plomb sans être blessés dans la nuit de vendredi à hier en Martinique et en Guadeloupe qui restent sous couvre-feu. La veille, une dizaine de membres des forces de l'ordre avait été blessée, dont un gendarme grièvement après avoir été renversé par un véhicu-

le de cambrioleurs en Martinique. Quatre journalistes, dont un photographe de l'AFP, ont par ailleurs essuyé trois tirs de la part d'hommes circulant en moto dans une rue déserte de Fort-de-France. Des bandes de jeunes circulent en deux roues autour des barrages routiers en Martinique depuis le début de la crise, a constaté l'AFP. Il y a eu quelque «150 interpellations depuis le début de cette situation en Guadeloupe et en Martinique», a précisé, vendredi, le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal. Pour sortir de cette crise née du refus de la vaccination anti-Covid obligatoire pour les personnels soignants et les pompiers, le gouvernement avait d'abord annoncé vendredi reporter l'application de cette mesure au 31 décembre. De plus, il a proposé la levée de la suspension des personnels non vaccinés et de leur rémunération pour ceux qui acceptent un «accompagnement personnel» en vue notamment d'un reclassement. Puis, dans une allocution télévisée aux

Guadeloupéens, Sébastien Lecornu a affirmé que le gouvernement était «prêt» à évoquer la question de davantage d'autonomie. Lors des réunions de ces derniers jours, «certains élus ont posé la question en creux de l'autonomie». «D'après eux, la Guadeloupe pourrait mieux se gérer d'elle-même. Ils souhaitent moins d'égalité avec l'Hexagone, plus de liberté de décision par les décideurs locaux. Le gouvernement est prêt à en parler, il n'y a pas de mauvais débats du moment que ces débats servent à résoudre les vrais problèmes du quotidien des Guadeloupéens», a assuré le ministre. Une déclaration immédiatement pilonnée par l'opposition de droite et d'extrême droite qui ont dénoncé un recul ou un lâchage, voire une tentative d'«acheter les indépendantistes radicaux pour la candidate RN à la présidentielle de 2022 Marine Le Pen». Des syndicats ont déjà rejeté les propositions sur la levée des sanctions.

1^{er} Salon économique tuniso-libyen à Tunis

Présence de 150 entreprises libyennes

Cent cinquante entreprises libyennes ont pris part à la première édition du Salon économique tuniso-libyen qui s'est tenue à Tunis jusqu'au 27 novembre, dont l'objectif est l'instauration d'un nouveau partenariat et le renforcement de la coopération économique entre les deux pays.



Par Moncef Gh.

Baptisée «Made in Libya», cette rencontre professionnelle inaugurée mercredi au parc des expositions de la ville du Kram (nord de la Tunisie), se veut une occasion pour «accroître les opportunités de partenariat et de coopération entre entreprises tunisiennes et libyennes» et pour «booster les échanges commerciaux et augmenter la compétitivité des entreprises des deux pays», selon des précisions fournies par les orga-

nisateurs, citées par l'agence de presse TAP.

Cette manifestation économique qui aspire à promouvoir l'industrie libyenne, s'inscrit dans le cadre d'un forum industriel tuniso-libyen ayant débuté mardi dernier.

Le forum comprend des rencontres d'affaires entre des acteurs économiques tunisiens et libyens afin, notamment, d'identifier des solutions à même de créer de nouvelles opportunités pour les industries libyennes aux plans local, arabe et international, à travers l'examen des

obstacles ayant entravé les échanges commerciaux entre les deux pays.

La ministre tunisienne de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie, Neïla Genji, a déclaré lors de l'ouverture du salon que cet événement économique «traduit la volonté des gouvernements tunisien et libyen de renforcer la coopération industrielle afin de faire des deux pays une référence africaine et euro-méditerranéenne dans les domaines de l'industrialisation et de l'exportation». Selon des données rapportées par la TAP, les échanges

commerciaux entre la Tunisie et la Libye ont atteint 1,568 milliard de dinars tunisiens en octobre dernier, contre 1,42 milliard de dinars en 2020, soit une légère hausse.

Coronavirus : 4 décès supplémentaires et 127 nouvelles contaminations en 24h en Tunisie

Quatre décès supplémentaires et 127 nouvelles contaminations par le coronavirus (un taux de positivité de 3,78 %) ont été recensés jeudi en Tunisie, a rapporté, vendredi soir, le ministère de la Santé.

Dans son bulletin quotidien sur la situation épidémiologique dans le pays, le ministère a fait savoir que le nombre de décès totalisés depuis l'apparition du virus en Tunisie en mars 2020, s'est élevé à 25 362 morts.

Par ailleurs, le nombre total de guérisons s'est élevé, à la même date, à 690 571 cas après le rétablissement de 108 personnes.

Selon la même source, le nombre d'hospitalisations dans des établissements de santé des secteurs public et privé s'est élevé à 146 malades, dont 42 se trouvent dans les services de soins intensifs et 13 sont placés sous respirateurs artificiels.

Par ailleurs, le ministère a précisé au sujet des chiffres liés aux décès que le nombre de morts publié quotidiennement représente le nombre de victimes signalé le même jour, celui des décès survenus au cours des

dernières 24 heures et déclarés au cours de la même journée, et les décès non déclarés survenus les jours précédents.

487 migrants irréguliers secourus au large de Kerkennah

Au total, 487 migrants irréguliers, dont 13 femmes et 93 enfants, ont été secourus au large des Iles Kerkennah, en Tunisie, par les unités de la Marine nationale tunisienne et de la Garde maritime, rapportent, vendredi, des médias locaux.

Le ministère de la Défense nationale a fait savoir dans un communiqué, repris par l'agence de presse TAP, que la Marine nationale avait reçu mercredi des informations concernant 430 migrants clandestins ayant pris le large, depuis la Libye, dans la nuit du 23 au 24 novembre courant, pour rallier les côtes européennes.

Les migrants secourus, dont l'âge varie entre 3 et 42 ans, sont de différentes nationalités, selon la même source.

Il s'agit de 162 Égyptiens, 104 Bengalis, 81 Syriens, 78 Marocains, 13 Érythréens, 11 Soudanais, 7 Somaliens, 5 Palestiniens, 5 Ghanéens, 5 Gambiens, 4 Pakistansais, 4 Sierra-Léonais, 3 Maliens, 1 Tchadien, 1 Guinéen, 1 Éthiopien, 1 Nigérian et 1 Tunisien. Ils ont été remis aux unités de la Garde nationale au port d'El Kef, relevant du gouvernement de Médenine. Des mesures nécessaires seront prises à leur rencontre, ajoute le communiqué.

M. Gh.

Libye/Elections

L'ONU condamne l'attaque contre le tribunal de Sebha

La Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) a dénoncé vendredi l'attaque contre le tribunal de Sebha.

Jeudi, des hommes armés non identifiés ont fait irruption dans le tribunal de première instance à Sebha (sud), l'un des trois centres de dépôt des candidatures et recours, avec Tripoli (ouest) et Benghazi (Est), le forçant à fermer ses portes, alors que les avocats du fils de l'ex-dirigeant Mouammar Kadhafi s'approprièrent à faire appel du rejet de sa candidature à la présidentielle.

Se disant «alarmée par cette attaque» marquée par l'expulsion du personnel de l'instance, la Manul a condamné dans un communiqué, repris par des médias, «toute forme de violence liée aux élections», réitérant son appel à «protéger le processus» électoral.

«Les attaques contre les installations judiciaires ou électORALES ne sont pas seulement des actes criminels, punissables par la loi libyenne, mais portent éga-

lement atteinte au droit des Libyens de participer au processus politique», a-t-elle poursuivi.

Le Conseil de sécurité réaffirme son soutien aux élections de décembre en Libye

Le Conseil de sécurité des Nations unies a souligné l'importance d'«un transfert de pouvoir pacifique» à l'issue des prochaines élections prévues en décembre en Libye, réaffirmant son soutien au processus électoral et son engagement fort envers la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays.

Dans un communiqué publié mercredi à l'issue de la session consacrée à la situation en Libye, le Conseil de sécurité réitére son soutien aux élections du 24 décembre 2021 selon la feuille de route, issue du dialogue politique libyen et la résolution 2570 (2021). Tout en réaffirmant son engagement fort envers la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale

et l'unité nationale de la Libye, le Conseil de sécurité exprime également son fort soutien pour le rôle important de la Haute Commission des élections nationales (HNEC) dans la conduite de ces élections et félicite les préparations techniques déjà prises. Les membres attendent avec intérêt la formalisation du calendrier électoral complet et de sa mise en œuvre dans un environnement pacifique, lit-on dans le communiqué. Par là même, ces derniers condamnent toutes les tentatives visant à saper le processus, notamment des efforts visant à réduire la violence et la désinformation ou à inhiber la participation des électeurs. Le Conseil de sécurité rappelle, en outre, que des élections libres, équitables et crédibles permettront au peuple libyen d'élire des institutions représentatives et unifiées parmi tous les acteurs politiques libyens.

A cet effet, toutes les parties prenantes libyennes sont invitées à s'engager à accepter les résultats des élections et à respecter les droits de leurs adver-

saires politiques avant, pendant et après les élections, soulignant l'importance d'un transfert de pouvoir pacifique. Toutes les parties prenantes libyennes sont appelées aussi à continuer de travailler ensemble dans l'esprit d'unité et de compromis une fois les résultats annoncés. Dans le sillage, l'organe onusien appelle les parties prenantes libyennes à prendre des mesures pour accroître la confiance mutuelle et renforcer le consensus d'avance sur les prochaines élections, notamment par le dialogue et la réconciliation nationale et reconnaître le rôle important des bons offices de la mission de soutien des Nations unies en Libye et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à cet égard.

Aussi, «tous les individus ou entités qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye ou obstruent ou sapent la réussite de sa transition politique, y compris en obstruant ou en sapant les élections, peuvent subir des sanctions», prévient le Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans le même ordre d'idées, il

met l'accent sur l'importance de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, y compris par le retrait de toutes les forces étrangères et mercenaires de Libye. A cet égard, le Conseil de sécurité se félicite du plan d'action adopté par la Commission militaire conjointe de 5 + 5 à Genève le 8 octobre 2021 et appelle tous les acteurs à faciliter «la mise en œuvre synchronisée, progressive et équilibrée».

De même, tous les Etats membres sont de nouveau appelés à respecter l'embargo sur les armes imposé dans la résolution 1970 (2011), modifiée par des résolutions ultérieures.

Par ailleurs, les 15 membres réitérent leur préoccupation concernant la question des migrants et réfugiés en Libye et rappellent la nécessité de fournir des efforts supplémentaires pour lutter contre le fléau, mettant en avant le rôle important des pays voisins et des organisations régionales dans ce sens.

R. M.



JS Kabylie

Décès de l'ancien joueur Arezki Koufi

L'ancien joueur du club de football Jeunesse sportive de Kabylie, Arezki Koufi, est décédé vendredi à l'âge de 72 ans, a annoncé dans un message de condoléances la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tizi-Ouzou. Arezki Koufi, ancien avant-centre droit de la JS Kabylie, est l'auteur du but qui a permis à la JSK, lors du match contre le Widad athlétique

de Boufarik (WAB) en 1968, de quitter la division d'honneur pour accéder en division 1, rappelle-t-on. Le wali de Tizi-Ouzou, Djilali Doumi et le président de la JSK, Yazid Larichene, ont présenté leurs condoléances à la famille du défunt et à la grande famille de la JSK. L'enterrement a eu lieu hier au cimetière de Mdouha, dans la commune de Tizi-Ouzou, a-t-on indiqué.

Handball/Excellence messieurs

Le comité directoire confirme la formule avec 25 clubs

Le comité directoire de la Fédération algérienne de handball (FAHB) a confirmé vendredi que la nouvelle saison du Championnat national d'Excellence (messieurs) se jouera en deux phases avec 25 clubs, sans préciser la date du coup d'envoi de la compétition. «La première phase de l'Excellence se disputera en aller-retour avec 25 clubs répartis en cinq groupes.

Les trois premiers de chaque groupe (15 clubs) auxquels s'ajoutera une équipe issue d'un tournoi regroupant les quatrièmes de chaque poule, se qualifieront à la 2e phase», explique la FAHB dans un communiqué, précisant que cette décision a été prise suite à une réunion avec les présidents de clubs, les techniciens et les joueurs.

Concernant le déroulement de la 2e phase de la compétition, le sort des neuf équipes restantes (play-down) et la date du coup d'envoi du championnat, l'instance a indiqué que «les décisions seront prises lors du Collège technique national, prévu le 8 décembre».

Le président du comité directoire de la FAHB, Abdelkrim Bendjemil, a indiqué que son instance a été à l'écoute de toutes les parties concernées pour trouver une solution et lancer la compétition.

«Les neuf clubs qui ont été promus ne sont pas fautifs, d'où la nécessité de trouver une solution équitable pour tous. Personnellement, je suis contre une formule à 25 clubs qui sera préjudiciable au handball national», a-t-il estimé.

Pour rappel, la FAHB est dirigée depuis septembre 2021 par un comité directoire présidé par l'ancien international Abdelkrim Bendjemil, suite à la suspension «temporaire» du président élu Habib Labane et son bureau fédéral par le ministère de la Jeunesse et des Sports, en raison de manquements dans la gestion du mandat 2017-2020.

Ce comité directoire avait bloqué, en octobre dernier, le coup d'envoi du Championnat d'Excellence 2021-2022, avec une formule décidée par l'ancien bureau fédéral, regroupant 25 clubs répartis sur 5 poules composées de 5 équipes chacune.

Taekwondo

La fédération en attente de l'accord du MJS pour le recrutement d'un expert égyptien

La Fédération algérienne de Taekwondo «est toujours en attente d'une réponse de la part de la tutelle pour le recrutement d'un expert égyptien, susceptible de contribuer aux différents projets de formation», a-t-on appris auprès du secrétaire général de l'instance, Samir Maiana.

«Nous avons interpellé le ministère de la Jeunesse et des Sports pour le recrutement d'un expert égyptien en taekwondo, dans la perspective de former de nouveaux entraîneurs et arbitres de la discipline. Le problème réside dans la capacité de la tutelle à assumer les différentes charges liées à ce recrutement, et nous sommes toujours en attente d'une réponse. D'ici là, nous continuons à travailler avec les moyens du bord», a indiqué Maiana.

Le niveau du taekwondo algérien est relativement modeste par rapport à celui des autres nations, y compris sur le plan continental, car ne disposant que de peu de moyens, aussi bien pour les athlètes et les entraîneurs que pour les arbitres.

La Fédération algérienne a procédé dernièrement à un rajeunissement de sa sélection nationale (seniors) dans une tentative de booster les choses, en transférant ses quartiers au Centre de regroupement et de préparation des élites nationales à Souidania, alors qu'auparavant ils se regroupaient au complexe sportif de Baba-Hassan. «La salle que nous avons louée à Souidania coûte vingt millions de centimes, alors que les frais de location ne dépassaient pas les quatorze millions à Baba-Hassan», a encore précisé la même source.

Avant la reprise de la compétition, la fédération avait organisé une multitude de stages théoriques au profit des entraîneurs et des arbitres, pour les informer des nouvelles règles instaurées par la Fédération internationale de la discipline.

Certaines parmi ces formations étaient d'envergure internationale, mais elles ont été marquées par l'absence des athlètes d'élite et de la sélection nationale.

Coupe de la CAF/Royal Léopards-JSK et Hearts Of Oak-JSS

Les «Canaris» et les «Aigles» du Sud en appel

■ La JS Kabylie et la JS Saoura seront en appel cet après-midi pour le compte des huitièmes de finale bis de la Coupe de la Confédération africaine, respectivement face aux Swazilandais du Royal Léopards et des Ghanéens de Hearts Of Oak.



La JSK pour prendre option

ar Mahfoud M.

Les «Canaris» qui sont arrivés à ce stade de la compétition en éliminant les Marocains du FUS Rabat, souhaitent se qualifier à la phase des poules, et pour cela ils savent qu'ils doivent passer le cap des Swazilandais. La tâche sera quelque peu difficile pour les coéquipiers de Bensayah qui sont obligés de bien gérer la rencontre, surtout que les locaux feront tout ce qui est en leur pouvoir pour l'emporter et prendre une option dès ce match retour. Certes, les Canaris vont mal en championnat avec

des contre-performances qui inquiètent leurs fans, mais une Coupe d'Afrique c'est différent et les Kabyles tenteront de se reprendre et d'enregistrer un meilleur résultat lors de ce match aller qui sera très important pour eux s'ils souhaitent connaître un nouveau départ qui les motivera davantage en championnat de Ligue I. La balle est dans le camp des joueurs qui doivent être prêts à relever le défi. Tout reste possible et les Canaris sont capables de l'emporter comme ils l'ont si bien fait lors du match face au FUS Rabat. De son côté, le représentant du Sud, la JS Saoura, qui a

réussi jusque-là un excellent parcours lors de cette compétition, se doit de continuer sur cette même lancée et ajouter un autre succès qui lui permettra de continuer l'aventure et d'atteindre la phase des poules. Ce n'est certainement pas chose aisée face à une formation ghanéenne redoutable des Hearts Of Oak qui a l'habitude de jouer les premiers rôles dans ce genre de compétition. Le plus important pour les gars de Béchar est de ne pas perdre lors de cette première manche pour garder intacte leur chance de qualification pour le prochain tour.

M. M.

Amara Charaf-Eddine, président de la FAF

«Le stage pré-compétitif aura lieu au Qatar»

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Amara Charaf-Eddine, a confirmé vendredi le choix du Qatar pour le déroulement du stage pré-compétitif de l'équipe nationale, en vue de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 au Cameroun (reportée à 2022, ndlr) du 9 janvier au 6 février. «Nous allons commencer par un stage pré-compétitif au Qatar, avec au menu deux matchs amicaux contre des adversaires africains, dont je préfère taire les noms actuellement, avant de s'envoler ensuite directement pour Douala», a indiqué le patron de la FAF sur les ondes de la Radio nationale. L'Algérie, tenante du trophée, évoluera dans le groupe E, en compagnie de la Sierra Leone, la Guinée équatoriale, et la Côte d'Ivoire. Les «Verts» entameront la défense de leur titre le mardi 11 janvier 2022, en affron-

tant la Sierra Leone, au stade de Japoma à Douala (14h00, algériennes), avant de défier la Guinée équatoriale, le dimanche 16 janvier 2022 à Douala (20h00), puis la Côte d'Ivoire, le jeudi 20 janvier 2022, sur le même stade (17h00). «Notre principal objectif est de préserver notre titre. Nous sommes préparés à cet objectif, nous sommes conscients que nous serons attendus au tournant par nos adversaires», a-t-il ajouté. Interrogé sur sa relation avec le sélectionneur national Djamel Belmadi, le président de la FAF a tenu à clarifier la situation. «J'entretiens d'excellentes relations avec Djamel Belmadi. Nous travaillons pour le même objectif, nous avons une sélection qu'il faudra encourager pour atteindre ses objectifs». La première étape de préparation des «Verts» sera entamée durant la troisième semaine du mois de décembre

au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa et concerner, dans un premier temps, les joueurs qui évoluent dans les championnats européens, dont la trêve hivernale est prévue à partir du 20 décembre. L'effectif des champions d'Afrique, appelé à prendre part à la CAN-2021, sera au grand complet à partir du 27 décembre prochain. Des joueurs à l'image de Ramy Bensebaini (Borussia Monchengladbach/ Allemagne), Youcef Atal (OGC Nice), ou encore Haris Belkebla (Stade brestois), devraient constituer le premier contingent à rejoindre Sidi Moussa. Le choix de se présenter à Doha avait été déjà adopté avant la dernière CAN-2019 en Egypte, remportée par l'Algérie. Les «Verts» avaient disputés deux tests amicaux avant leur départ au Caire : face au Burundi (1-1) et au Mali (3-2).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

L'Algérie est épargnée... pour le moment

Un nouveau variant sème la panique dans le monde

Un nouveau variant du Covid-19 a été détecté en Afrique du Sud. Classé «préoccupant» par l'Organisation mondiale de la santé, l'apparition de ce virus affole la planète et isole l'Afrique du Sud. L'Institut Pasteur d'Alger n'a pas tardé à réagir à ce nouveau risque.

Après les variants Alpha, Beta et Delta, aujourd'hui c'est au tour d'un autre de marquer la pandémie de coronavirus. En effet, les scientifiques sud-africains ont découvert un nouveau variant du coronavirus, baptisé Omicron. Une annonce qui a entraîné un début de panique à l'échelle mondiale, en raison du nombre extrêmement élevé de mutations de ce variant, mais aussi de sa vitesse de propagation. L'apparition de ce variant B.1.1.529, rappelle à nouveau que la surveillance est de mise. L'Institut Pasteur d'Alger réitère via un post sur sa page Facebook, son appel concernant «l'urgence de l'adhésion à la vaccination». «Plus le virus circule, plus la probabilité d'apparition de variants est élevée», indique la même source. Dans ce sens, la vaccination, mais aussi les gestes barrières (port de masques de protection, distanciation physique et lavage fréquent des mains), demeure le seul moyen pour stopper la circulation et la transmission du virus. Face à la découverte inquiétante du nouveau variant, les réactions ne se sont pas fait attendre. De nombreux pays, dont la France, ont fermé leurs frontières à l'Afrique australe (l'Afrique du Sud ainsi que les pays voisins). L'Afrique du Sud est officiellement le pays africain le plus touché par la pandémie et connaît une hausse exponentielle des contaminations. Selon le groupe d'experts de l'Organisation mondiale de la santé, les données préliminaires de ce variant suggèrent qu'il présente un risque accru de réinfection par rapport aux autres variants, dont le Delta, dominant et déjà très contagieux. Jamais un variant n'avait provoqué autant d'inquiétude dans le monde depuis l'émergence de

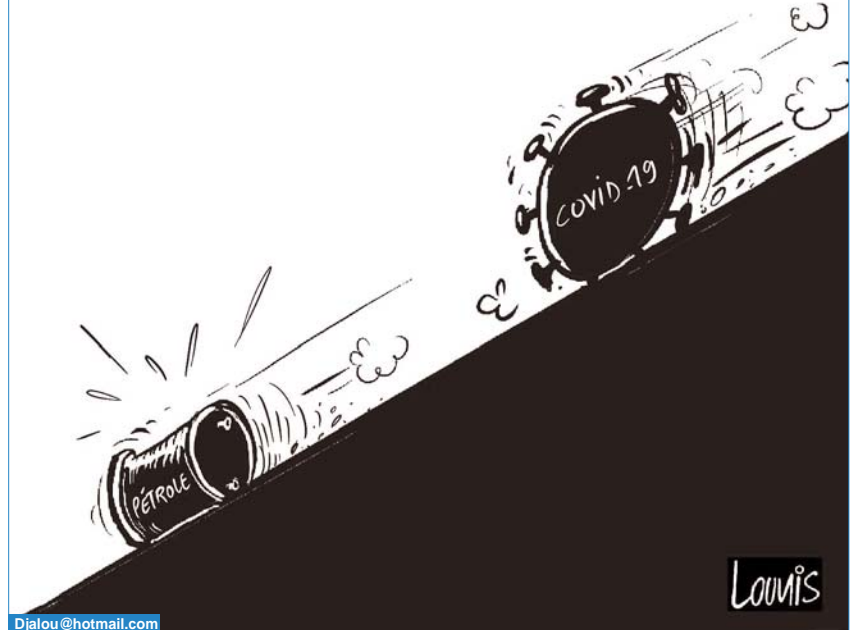
Delta. L'apparition de ce variant est sans doute à l'origine de l'augmentation «exponentielle» des contaminations ces dernières semaines, selon le ministre de la Santé, Joe Phaahla. D'autres cas ont été signalés au Botswana voisin et à Hongkong, sur une personne de retour d'un voyage en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud, qui craint une nouvelle vague de la pandémie d'ici la fin de l'année, est officiellement le pays le plus touché du continent par la pandémie. Il compte plus de 2,9 millions de cas et plus de 89 600 décès. La pandémie dans le monde est actuellement dominée par la propagation du variant Delta, très contagieux, initialement détecté en Inde.

Les vaccins existants sont-ils efficaces contre le nouveau variant ?

Les scientifiques ont repéré un nombre élevé de mutations, qui pourraient remettre en cause l'efficacité des vaccins. «Nous avons malheureusement détecté un nouveau variant qui constitue une source de préoccupation en Afrique du Sud», a déclaré le virologue Tulio de Oliveira, lors d'une conférence de presse en ligne. Le variant B.1.1.529 présente un nombre «extrêmement élevé» de mutations, selon les scientifiques sud-africains qui avaient déjà détecté le variant Beta, contagieux. À ce stade, les scientifiques ne sont pas certains de l'efficacité des vaccins anti-Covid contre cette nouvelle forme du virus. Le Professeur Richard Lessells a fait savoir que le variant pourrait être beaucoup plus transmissible que le Delta. Selon lui, cette nouvelle couche de Covid-19 pourrait même résister aux vaccins. «Ce qui nous préoccupe, c'est que ce variant pourrait non seulement avoir une capacité de transmission accrue, mais aussi être capable de contourner certaines parties de notre système immunitaire», a-t-il expliqué.

Louisa A. R.

Le nouveau variant du covid fait chuter les cours du pétrole



Djalou@hotmail.com

Loumis

Bulletin météorologique spécial

Chutes de neige sur plusieurs wilayas du nord du pays

■ Des chutes de neige affectent à partir d'aujourd'hui les reliefs du nord du pays dépassant 900/1000 mètres d'altitude, indique, hier, un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie.

Par Slim O.

Les wilayas concernées par ces chutes de neige sont Tlemcen, Sidi Bel-Abbès, Saïda, le nord d'El Bayadh, le nord de Laghouat, le nord de Djelfa, Tiaret et Tissemsilt, a précisé la même source, ajoutant que l'épaisseur de la neige est estimée entre 5 et 10 cm durant la validité du BMS aujourd'hui de 03h00 à 15h00. Ces chutes de neige, accompagnées de rafales de vent sous orages, concernent également les wilayas de Médéa, Bliida, Bouira, Tizi-Ouzou, Bordj Bou Arréridj, Sétif, Béjaïa, Batna et Khenchela. L'épaisseur de la neige est estimée entre 10 et 15 cm durant la validité du BMS s'étalant de dimanche à 15h00 à lundi à 06h00 au moins.

Batna/Les premières neiges perturbent le trafic sur des axes montagneux

Les premières neiges, tombées dans la nuit de vendredi à samedi sur les hauteurs de la wilaya de Batna, ont perturbé le trafic automobile sur certains axes montagneux, a indiqué, hier, la cellule de communication de la Protection civile. Il s'agit des hauteurs de Theniet Baali, sur la route entre Ichemoul et Arris et de Theniet R'ssasse, sur la RN 87 entre les villes de Batna et Theniet El Abed, a précisé la même source, ajoutant que les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile d'Arris

sont intervenus sur ces deux axes pour assister des véhicules bloqués par la neige et les verglas. Tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés pour intervenir en cas de besoin, a indiqué la même source qui a invité les citoyens, notamment les usagers des routes de ces régions, à la vigilance face aux risques de constitution de verglas. Les premières neiges ont été accueillies avec joie et espoir par les habitants de la région après la récente période de sécheresse.

S. O.

Bilan des dernières 24 heures

163 nouveaux contaminés et 6 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 6 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit un cas de plus que le bilan d'hier (5), portant à 6 052 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 163 cas, soit 30 cas de moins par rapport au bilan d'hier (193), pour atteindre, au total, 209 980 cas confirmés.

R. N.

Oran

Plus de 8 000 visiteurs au Salon de l'immobilier, l'habitat et de l'ameublement

Le Salon international de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes et la 8^e édition du Salon d'ameublement et de décor, clôturés samedi au Centre des conventions Mohamed-Benahmed d'Oran, ont enregistré plus de 8 000 visiteurs. Le commissaire du salon, Akram Sidi Yekhef, a souligné à l'APS que cette édition a connu une grande affluence des visiteurs, notamment des professionnels, dépassant les 8 000

visiteurs, dans le respect strict du protocole sanitaire de prévention du coronavirus. Au cours de ce rendez-vous de cinq jours, de nombreuses demandes et réservations de citoyens ont été enregistrées pour les différents programmes d'habitat mis en œuvre dans la wilaya d'Oran, a-t-on indiqué. Des conventions ont également été conclues entre des promoteurs immobiliers et des sociétés spécialisées dans l'équipement, l'ameublement et la

décoration ainsi qu'entre des promoteurs immobiliers et des établissements bancaires pour l'octroi de crédits au profit des souscripteurs pour la formule promotionnelle, a précisé le même responsable. Par ailleurs, cet événement a été l'occasion de nouer des contacts commerciaux entre les opérateurs économiques locaux et les entreprises étrangères actives en Algérie dans le domaine de l'immobilier et de l'habitat, à travers des ren-

contres bilatérales. Le public s'est également renseigné sur les offres immobilières et les nouveautés sur les logements intelligents et les structures alliant économie d'énergie et luxe, a-t-on ajouté. Pour rappel, quelque 80 exposants nationaux ainsi que des sociétés étrangères ayant des partenariats avec des entreprises algériennes, de différents pays, comme la Turquie, la Chine, l'Espagne et la Grèce, ont participé à ces deux événe-

ments, en plus de la présence de la Confédération algérienne du patronat, du Syndicat des promoteurs immobiliers et de plusieurs établissements bancaires publics. Le Salon de l'immobilier, de l'habitat et des maisons intelligentes a réuni des professionnels de l'immobilier et de l'habitat, des promoteurs immobiliers, des artisans, des entreprises de réalisation, des institutions financières, des compagnies d'assurances et autres.

Yanis G.